

Travaux des commissions

Commission "Contenus et structures des formations professionnelles"

par Jean-Claude Annezer

■ Objectif

Il convient d'abord de rappeler que cette commission transversale a pour fonction de préparer et d'alimenter la réflexion du bureau national pour ses démarches auprès des différents partenaires et autorités de tutelle. Les propositions qu'elle est amenée à lui faire visent à consolider la "doctrine ABF" en matière de formations professionnelles et à permettre à tous les adhérents d'être informés et conseillés sur le terrain même de leurs fonctions et de leurs formations. Il va de soi que la réflexion engagée par la commission ne peut être validée que par le bureau national. Cette réflexion tient plus de la recherche-action, en synergie avec le travail entrepris par les responsables de formation, les personnes ressources pour les statuts territoriaux, les groupes régionaux, le Conseil supérieur des bibliothèques, les commissions semblables des autres associations (ADBS, ADBU, ADBCP, ACB).

■ Dans quel contexte avons-nous inscrit notre réflexion ?

Depuis le congrès de Dijon sur "les enjeux et les perspectives de la formation professionnelle", nous avons dit et redit quels risques les formations post-recrutement allaient faire courir à la qualification professionnelle, et quelle dispersion était provoquée par la nouvelle construction statutaire.

La réforme des statuts et cadres d'emploi dans l'une et l'autre fonction publique, au lieu d'aboutir à une transparence, à une cohérence fonctionnelle, n'ouvre que sur un horizon brouillé. Le cursus de formation que nous préconisons et revendiquons, est nié. La recherche est renvoyée à son inexistence. Compétences professionnelles et motivations disparaissent des concours généralistes. Que devient le

métier ? Les dispositifs mis en place par les ministères provoquent une dispersion des acteurs et des contenus de la formation. La formation initiale moyenne diplômante est transférée des Centres régionaux de formation (CRF) aux IUT (exceptionnellement IUP à Toulouse). Nous porterons, encore pour longtemps, le deuil du CAFB !

Quant au report de la formation professionnelle après le recrutement, nous commençons à peine à en mesurer les effets pervers : étrange combinaison du principe étatique de formation des fonctionnaires et du principe territorial d'adaptation à un poste ; glissement sournois vers une logique de contractualisation ; aggravation des clivages et des écarts de rémunération ; "repli sur une identité professionnelle blessée"... La formation continue voit se multiplier les initiatives, suite à une multiplication des besoins : CNFPT, CRF, IFB, ENSSIB, associations professionnelles, universités... Une clarification s'avère nécessaire, surtout en ce qui concerne les organismes relevant de l'Etat, sous peine d'une dispersion des énergies, d'un gaspillage des ressources et d'une incohérence des programmes.

■ Les étapes de la réflexion

Dès la fin juin 1992, nous avons attiré l'attention du CNFPT et du ministère de l'Intérieur sur le caractère plus que contrasté de la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale : en termes de durée effective et d'acteurs, en termes de cohérence et de contenu. Trois nécessités en découlent : identifier clairement les contenus de formation des futurs assistants qualifiés (DUT, DEUST...), favoriser le développement d'un véritable cursus professionnalisé (comme dans d'autres pays européens), développer la formation des catégories C.

La réunion nationale des personnes ressources le 21 septembre 1992, a étudié les problèmes d'intégration et de recrutement (cf. JO du 3/9) et s'est interrogée sur le rôle spécifique de l'ABF : il faut éviter la confusion des rôles entre ABF et syndicats.

Dans sa séance du 2 octobre, les directeurs de centre de formation aux carrières des bibliothèques publient une note d'analyse sur l'évolution de leurs structures et de leurs missions après la dernière session du CAFB en 1994 :

- formation initiale diplômante : participation éventuelle aux enseignements dispensés dans le cadre des IUT (ou IUP) ;
- formation initiale post-recrutement : cela concerne les assistants qualifiés, pour la partie professionnelle (ex-spécialisation du CAFB) sous réserve de l'accord du CNFPT ;
- préparation aux concours de l'Etat : surtout internes A, B, C ; ce sera une activité importante ; l'extension de cette mission pourra se faire en liaison avec les IUFM pour le CAPES de documentation, en accord avec le CNFPT pour les concours territoriaux.

Pour mener à bien ces missions, les centres devront bénéficier d'une visibilité suffisante en s'insérant dans les structures IUT, UFR ou service commun de la formation continue des universités.

L'ABF soutient cette réflexion et participera à toutes les initiatives permettant une réelle coordination qui garantisse la qualité et le niveau des formations initiales et continues.

Lors de sa réunion du 18 décembre, la commission est consultée sur un projet de rapport du CSB pour 1992, concernant la formation des personnels de bibliothèques : le paysage actuel est

contrasté ; il convient de favoriser un cursus universitaire professionnalisé ; il est nécessaire de trouver un "positionnement" de l'IFB ; faire un procès des formations post-recrutement, c'est surtout s'interroger (et avec quelques inquiétudes) sur les rôles et les moyens du CNFPT ; grâce à la longue tradition de la formation élémentaire ABF, on ne peut que tempérer les lacunes dans ce secteur et le manque d'outils pédagogiques.

Un large débat s'engage sur le **concours interne exceptionnel de bibliothécaire de l'Etat** : le déroulement et les résultats ont suscité une vague de protestation, de rumeurs et de suspicions à l'encontre des jurys ; la nature des épreuves et les critères de sélection ont mal été maîtrisés. De plus, et c'est bien là le fond du problème, nous constatons tous le décalage entre l'amélioration réelle des BU et la situation statutaire des bibliothécaires adjoints. Ce concours 92 a manqué de transparence et de sérénité. La plupart des associations et syndicats ont vivement protesté auprès du président du jury dont le rapport devrait permettre de calmer les esprits.

En janvier 1993, un groupe de travail a été mis en place à la **DESUP** à la demande du Cabinet du Ministre. Sa mission est de proposer des adaptations du DUT *Information et communication*, option *métiers du livre*, aux besoins de la formation professionnelle dans le domaine des bibliothèques. Plusieurs membres de la commission y participeront.

Nous avons, dès le début, émis des recommandations en vue d'harmoniser le niveau et les contenus des formations pour permettre une bonne préparation des concours de recrutement dans les options et spécialités "bibliothèques" : l'enseignement doit être conçu dans une optique multimédia ; dans le centre d'intérêt "bases théoriques", l'initiation à la sociologie générale pourrait être approfondie par la sociologie des pratiques culturelles, en liaison avec l'enseignement consacré à l'accueil des publics ; l'enseignement des langues pourrait intégrer les initiations à la littérature, à l'art, à la musique, au cinéma des pays concernés ; dans le centre d'intérêt "méthodes et techniques professionnelles", après une introduction générale à la typologie des documents, il conviendrait d'approfondir pour chacun d'eux les

circuits de production, d'acquisition, de traitement, de conservation, d'exploitation et de mise en valeur... Ce ne sont là que quelques exemples de nos propositions.

Au terme de cinq réunions de travail, le groupe, constitué de représentants des IUT, des CRF et des administrations centrales (le CNFPT, invité, n'y a jamais participé), a proposé, à l'unanimité moins une voix, de remplacer l'option "métiers du livre" par une nouvelle option "médiation culturelle". Cette proposition ouvre des perspectives inter-professionnelles élargies répondant à l'émergence de nouveaux métiers culturels, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Elle décloisonne les différents métiers dans une optique d'adaptabilité, sans perte de professionnalisme.

En février, nous sommes heureux de voir sortir le **dossier "Emplois publics des bibliothèques, concours et formations"** auquel la commission a apporté sa contribution. C'est un outil de travail qui doit permettre à chacun de s'y retrouver.

Dans le même temps, nous attirons l'attention du CNFPT sur le **concours d'assistant qualifié**. Dans sa réponse à la Présidente, celui-ci convient qu'il y a des insuffisances théoriques et techniques du décret concernant ce concours : "les musées sont privilégiés au détriment des métiers du livre et de la documentation" ; la notion de "vérification des connaissances" est peu précise. Mais il souligne que les "connaissances professionnelles ressortent de la 2e épreuve d'admission et sont ensuite renforcées dans le cadre de la formation initiale d'application".

Les remarques de l'ABF méritent d'être approfondies. Le CNFPT souhaite poursuivre la réflexion avec l'association afin de "faire évoluer les textes réglementaires dans un sens plus favorable à notre profession".

En mars et avril 1993, nous préparons la synthèse pour le congrès de Chambéry : une synthèse-programme pour les 12 mois prochains.

■ Réflexions pour demain

Notre commission est bien nommée : "Structures et contenus des formations professionnelles". Avec le premier axe, "**structures**", nous sommes du côté de l'institutionnel, du statutaire mais aussi du

dispersé. Il nous faut assurer un suivi. Nous sommes dans le court terme, à la remorque des administrations et de leurs décisions successives (parfois contradictoires). Avec le second axe, "**contenus**", nous sommes du côté de l'essentiel et dans le long terme. Seuls les contenus de formation donnent sens et cohérence à l'ensemble. Qui dit "Contenu", dit "Métier".

Il nous faut tenir les deux bouts : suivre les structures, et donc avoir des rendez-vous précis, ciblés avec les administrations, mais aussi travailler plus méthodiquement, plus profondément sur les contenus, sans se laisser engluier dans le simplement utilitaire (débouchés pour tel concours par exemple).

Pour le court terme, les problèmes du moment, il nous faudra être plus concrets, plus constructifs et faire preuve d'une vigilance stratégique et tactique (stratégie de la présence, tactique positionnelle). Pour le long terme, il nous faudra être plus prospectifs et plus "visionnaires".

■ Quelles actions ? Quelles propositions ?

- Nos interlocuteurs : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Direction de l'information scientifique et technique et des Bibliothèques, Direction de l'administration, des ressources humaines et des affaires financières), ministère de la Culture (DLL), ministère de l'Intérieur (DGCL), CNFPT (Direction des concours et direction des formations).

- Sur l'avenir des structures de formation, les CRF notamment, nous pourrions avoir deux approches : l'une géographique : des pôles de formation doivent exister sur tout le territoire et servir de point d'appui au CNFPT ; l'autre "économique" : il y a un marché limité de la formation, en particulier continue ; il convient de répartir autrement que par la concurrence entre services de l'Etat, plus ou moins bien dotés.

- Puisque le dispositif actuel du CNFPT est lourd et coûteux :

- une formation préparatoire aux concours (ou aux diplômes requis) ;
- une formation post-recrutement ;
- une formation continue,

transformons les concours généralistes en

concours professionnels. Nous professionnalisons la formation préparatoire qui devient (réussite ou non au concours) directement utile aux établissements. Et nous faisons l'économie de la formation post-recrutement.

Concours et formations sont inextricablement liés. La nature des épreuves conditionne la formation avant concours, y compris diplômante (cf. groupe de travail DUT) et bien sûr la formation post-recrutement. Elle induit les besoins en formation, directement en catégorie C, indirectement pour les autres catégories. La commission devra s'emparer de cette question et préparer des démarches : conception des épreuves et choix des

sujets, en particulier pour les deux concours d'agent qualifié et d'assistant qualifié pour le moins boiteux, calamiteux, catastrophiques.

Vis-à-vis de l'**Université**, il conviendra d'observer avec attention les embryons de cursus, notamment l'expérience toulousaine (IUP, DEUST, licence, maîtrise) et les tentatives de recherche à l'ENSSIB et ailleurs.

Quant aux contenus, il s'agira de fonder, de refonder la formation sur des bases stables, en définissant ce qui est aujourd'hui le métier de bibliothécaire (le congrès de Clermont-Ferrand de 1994 en fera son thème), quels sont les savoirs et

les savoir-faire indispensables et comment ce métier se décline, horizontalement (spécialisations) et verticalement (hiérarchie). Cela pourra nous fournir une grille de propositions pour demain. Car la formation nous semble bien être l'angle par lequel les statuts devront être corrigés.

■ Appel à contribution

Que tous les collègues qui se sentent motivés par ces questions nous fassent part de leurs expériences et de leurs remarques, et viennent participer aux réunions de la commission (en moyenne 5 ou 6 par an). Le calendrier de ces réunions sera précisé début septembre.

”